
**RAPPORT DES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE
RAPPORTS – RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2022**

INTRODUCTION

1. Le 17 février 2022, le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (WGTR) a tenu la première des deux réunions qu'il a prévues dans le cadre du processus préparatoire de la Huitième Conférence des États Parties (CEP8) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Le WGTR a adopté le [projet d'ordre du jour annoté de la réunion](#), basé sur les points permanents de l'ordre du jour et les tâches récurrentes et spécifiques du WGTR approuvées par les États Parties lors de la CEP7. Le WGTR a également examiné le [document préliminaire des Coprésidents](#), qui présentait le contexte des tâches demandées, résumait les propositions et discussions antérieures, définissait les éléments à débattre et soumettait un certain nombre de propositions à l'examen des membres du WGTR.
3. Dans leur rapport ci-dessous, les Coprésidents ont inclus une présentation détaillée des discussions pour chaque point de l'ordre du jour.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONFORMITÉ AUX OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

4. Au titre de ce point récurrent de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA a donné [un aperçu général de la situation des rapports](#), et des progrès enregistrés par rapport au point de situation précédent.
5. Cette présentation a démontré qu'en dépit de certains progrès réalisés depuis le dernier point de situation sur les rapports (par exemple en ce qui concerne le respect des délais d'établissement de rapports et la mise à jour des rapports initiaux), de nombreux États Parties ne respectent pas leurs obligations en matière d'établissement de rapports au titre de l'article 13 du TCA. La diminution du nombre de rapports annuels se poursuit et reste un sujet très préoccupant. En outre, la tendance croissante à mettre les rapports à la disposition des seuls États Parties ne va pas dans le sens de l'objectif de transparence du Traité.
6. Les Coprésidents ainsi qu'un certain nombre de participants ont réaffirmé l'importance de la transparence et de l'établissement des rapports en tant qu'éléments clés du renforcement de la confiance entre les États Parties et ont reconnu la nécessité de garantir la qualité des rapports. Plusieurs participants se sont inquiétés des faibles taux d'établissement de rapports et plusieurs appels ont été lancés aux États Parties pour qu'ils soumettent les rapports manquants et qu'ils les rendent accessibles au public. Certains participants ont également attiré l'attention sur le faible nombre de rapports initiaux qui sont actualisés, compte tenu de l'obligation qu'ont les États Parties de faire rapport au TCA sur toute nouvelle mesure de mise en œuvre du Traité en vertu de l'article 13(1).

7. D'autres appels ont été lancés par les participants pour que les rapports soient présentés dans les délais et que l'outil d'établissement de rapports en ligne soit utilisé. Un État Partie a informé le

groupe de travail qu'il a transmis son rapport initial et transmettra prochainement son premier rapport annuel, et s'est félicité de la traduction rapide des modèles de rapport qui a facilité ces efforts. Plusieurs délégations ont exhorté le groupe de travail à examiner davantage les synergies entre les rapports au titre du TCA et les rapports au Registre des armes classiques des Nations Unies.

8. Un participant a également informé le groupe de travail des efforts déployés par son pays pour améliorer la qualité de ses rapports nationaux. Un autre participant a informé le groupe de travail des raisons du retard dans la transmission de ses rapports annuels au cours des deux dernières années et a confirmé que ces rapports en retard seront transmis.

9. Les Coprésidents ont rappelé que la date limite de transmission du rapport annuel était fixée au 31 mai et ont appelé tous les États Parties à faire les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports, à le faire publiquement et en utilisant les [modèles de rapport révisés](#) approuvés lors de la CEP7.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

10. Au titre du deuxième point de l'ordre du jour, sur les difficultés rencontrées dans l'établissement de rapports, les Coprésidents ont invité les participants à faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans la présentation de rapports initiaux et annuels précis et en temps opportun. En outre, les Coprésidents ont reconnu les efforts des présidences précédentes de la CEP visant à engager un dialogue bilatéral avec les États Parties qui ne sont pas à jour de leurs obligations en matière d'établissement de rapports. Troisièmement, les participants ont été invités à partager les activités et événements qu'ils ont organisés en lien avec l'établissement de rapports. Enfin, le Secrétariat du TCA a présenté une série de propositions d'amendements au document de type FAQ qui résultent, entre autres, des nouveaux modèles de rapport qui ont été approuvés par la CEP7. Ces modifications figurent à [l'Annexe A du projet de document préliminaire pour le 17 février 2022](#) (ATT/CSP8.WGTR/2022/CHAIR/715/M1.IntroPaper). Les participants ont également eu la possibilité de suggérer des questions et des réponses supplémentaires pour ce document de type FAQ.

11. Les amendements proposés par les Coprésidents au document de type FAQ ont bénéficié d'un large soutien parmi les participants du groupe de travail. Plusieurs participants ont proposé d'autres suggestions et modifications qui seront prises en compte dans la prochaine version du document. Un participant a rappelé les réserves qu'il avait émises lors de la CEP7 concernant les modèles de rapport révisés.

12. Plusieurs participants ont exprimé l'espoir que le projet d'assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire entre pairs pour l'établissement de rapports soit relancé, dans la mesure où les restrictions relatives au COVID sont en train d'être progressivement assouplies. Une autre délégation s'est félicitée du projet en cours du Secrétariat du TCA, financé par l'UE, visant à fournir une aide au renforcement des capacités aux points de contact nationaux du TCA afin, entre autres, de remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE FOND EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET DE TRANSPARENCE

13. Dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux questions de fond en matière d'établissement de rapports et de transparence, les Coprésidents ont invité la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF) à faire part de son point de vue sur [la manière dont les considérations de genre pourraient être intégrées aux pratiques d'établissement de rapports des États Parties](#). En outre, les participants se sont vu offrir la possibilité de soulever toutes les questions de fond portant sur les rapports qui mériteraient d'être examinées par le WGTR.

14. Plusieurs participants ont soutenu les efforts des Coprésidents visant à intégrer une perspective de genre et se sont félicités de l'opportunité d'échanger des points de vue sur la manière dont le genre et la transparence peuvent être davantage inclus dans le travail du WGTR. Un participant a salué les efforts déployés par le WGTR pour mettre en évidence la corrélation entre le trafic illicite et le détournement d'armes et les taux de violence armée, en particulier la violence basée sur le genre, et pour adopter une approche globale dans les rapports. Un autre participant a rappelé que le genre a été identifié lors des précédentes CEP comme une question prioritaire, qui mérite un suivi. Un autre participant considère qu'il faut travailler davantage sur la collecte de données concernant le genre et la violence sexiste au niveau national, et que ces informations peuvent contribuer aux discussions sur l'inclusion de la VBG dans les rapports du TCA. Un participant encourage les États Parties à inclure des informations sur les aspects de genre même si cela n'est pas formellement demandé dans les modèles et a partagé des informations sur les efforts et les projets visant à mettre en œuvre les engagements sur la VBG pris lors de la CEP5.

15. Une délégation a exhorté le groupe de travail à poursuivre et à accélérer les travaux sur l'introduction de codes douaniers spécifiques dans le cadre du système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes.

16. Les Coprésidents examineront la manière de faire avancer ce sujet et ont invité tous les États Parties à étudier les moyens et les options permettant d'inclure des considérations de genre dans leurs rapports du TCA.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE PARTAGE DES INFORMATIONS

17. Au titre du point de l'ordre du jour relatif aux moyens organisationnels pour l'échange d'information, les participants ont eu la possibilité de proposer ou de discuter des mécanismes, des processus ou des formats structurés visant à faciliter les échanges d'information qui sont requis ou encouragés par le Traité, tant au niveau décisionnel qu'au niveau opérationnel.

18. Les Coprésidents ont vivement encouragé les États Parties et les États Signataires à [s'inscrire en ligne](#) pour accéder à la partie en accès restreint du site web du TCA et à la plateforme informatique.

19. Dans un second temps, le Président du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) a fait le point sur l'organisation de la séance inaugurale du Forum. Le Président a regretté que le DIEF n'ait pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID. Le Président a informé les participants que la première réunion du Forum aurait lieu dès qu'une réunion en présentiel et avec une large participation des experts des États Parties pourrait être organisée.

20. Plusieurs participants ont exprimé leur soutien au DIEF en tant qu'outil utile pour échanger des informations sur le détournement des armes classiques et ont exprimé l'espoir que la première réunion du DIEF puisse avoir lieu bientôt.

21. Une délégation a appelé les Coprésidents et les participants à faire un usage plus intensif de la Plateforme informatique pour préparer les réunions et à avoir plus d'échanges entre les réunions du cycle des CEP. Une autre délégation a fait une proposition visant à faciliter l'utilisation de la [Plateforme informatique](#).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLATEFORME INFORMATIQUE : FONCTIONNALITÉS FAVORISANT L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET LA TRANSPARENCE

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont discuté des fonctionnalités de la plateforme informatique favorisant l'établissement de rapports et la transparence. Les États Parties ont eu la possibilité d'aborder tous les problèmes et/ou inconvénients qu'ils rencontrent lorsqu'ils utilisent la Plateforme d'échange d'informations ou l'outil d'établissement de rapports en ligne. Les Coprésidents ont noté que l'utilisation de la Plateforme informatique pour l'échange d'informations restait modeste et ont encouragé les États Parties à l'utiliser plus largement pour l'échange d'informations.

23. Un représentant du Service européen pour l'action extérieure a présenté la [base de données consultable en ligne COARM](#) afin d'éclairer les discussions sur l'introduction d'une telle base de données dans le contexte du TCA.

24. Les Coprésidents ont noté que la mise en place d'une telle base de données nécessite une approche à long terme, avec une prise en compte attentive des attentes des parties prenantes et, bien sûr, des coûts et des avantages de l'investissement dans un tel instrument. À cette fin, les participants du groupe de travail ont été invités à réfléchir aux questions posées dans le document informel préparé par le Secrétariat du TCA¹ pour les réunions d'avril 2021 sur la portée et les paramètres d'une telle base de données dans le contexte du TCA et à partager leurs points de vue par écrit ou par le biais du système d'échange d'informations en ligne.

25. Plusieurs délégations ont apporté leur appui à l'idée d'établir une base de données en ligne comme moyen de renforcer la transparence dans le TCA et ont formulé des commentaires concernant les paramètres souhaités pour cette base de données. Une délégation a par exemple noté que ce projet ne devrait pas conduire à une obligation pour les États Parties d'utiliser les modèles de rapport convenus lors des CEP précédentes. Les délégations ont également demandé que les discussions se poursuivent sur le rapport coûts-avantages d'une telle base de données et sur sa différenciation par rapport aux bases de données existantes sur les exportations d'armes.

26. Les Coprésidents réfléchiront à la manière de faire avancer ce sujet et feront rapport en temps utile.

¹ Voir le *Document de travail : Considerations for a Searchable Online Database* * (Annexe C du [Document préliminaire du WGTR pour la réunion des 28-29 avril 2021](#)).